



Avis public

COVID-19

Hôtel de ville de Château-Richer : réouverture progressive suivant certaines procédures respectant les directives de santé publique !

Château-Richer, le 19 mai 2020 - Plus de deux mois après l'annonce de la fermeture, au public, de son hôtel de ville, le conseil municipal a choisi de le rouvrir, mais selon des procédures bien établies. Bien que le mot d'ordre demeure d'éviter au maximum les visites à l'hôtel de ville, certains accès seront autorisés **pour des motifs jugés valables et essentiels**.

IMPORTANT : Si vous présentez l'un des symptômes associés à la Covid-19, nous vous demandons de ne pas vous présenter à l'hôtel de ville.

Ainsi, à **partir du 20 mai 2020**, les personnes désirant avoir accès à l'hôtel de ville devront s'annoncer, via un intercom nouvellement installé à la porte d'entrée principale, et donner le motif de leur visite. L'accès au bâtiment sera autorisé, à distance, par un employé, si le motif de la visite est justifié et ne peut être géré par téléphone, par courriel ou par vidéoconférence.

Une seule personne sera autorisée à entrer à la fois. Une fois à l'intérieur, il sera obligatoire de conserver une distance de 2 mètres avec le personnel et de se désinfecter les mains avec le produit prévu à cette fin, qui sera disponible au comptoir de la réception.



Comment puis-je faire une demande de permis ?

En ce qui a trait aux demandes de permis de construction et autres travaux, nous invitons la population à poursuivre la transmission des demandes via Internet en vous rendant à l'adresse : <https://cdn.gestionweblex.ca/files/KW19tpvaeN> où vous pouvez télécharger le formulaire de demande.

- Une fois délivrés, les permis et certificats seront envoyés par la poste au requérant avec une marche à suivre détaillée. Le paiement pourra **exceptionnellement** s'effectuer après la réception de ces derniers, par l'envoi d'un chèque aux bureaux de l'hôtel de ville. Le paiement devra être acheminé dans les dix (10) jours suivants la réception des documents. À défaut, le permis sera nul et sans effet.

Veuillez noter que si vous souhaitez rencontrer le responsable de l'urbanisme, il est toujours possible d'utiliser la vidéoconférence avec ce dernier. Il suffit de prendre rendez-vous avec M. Jean François Gervais, soit par courriel à l'adresse : urbanisme@chateauricher.qc.ca ou par téléphone au 418-824-4294 poste 205 et il se fera un plaisir de vous indiquer la procédure à suivre.

Comment puis-je payer mon compte de taxes ?

De la même manière, nous encourageons nos citoyens à payer les taxes en utilisant un des moyens suivants :

- À votre institution financière : Communiquez avec celle-ci pour connaître les options offertes (paiement par Internet (virement bancaire), par téléphone, au guichet automatique ou au comptoir de service)
- Par paiement pré-autorisé
- Par la poste : 8006, avenue Royale, Château-Richer (QC) GOA 1N0
- Par chèque en le déposant dans la « chute à courrier » sécurisée qui se trouve à la porte avant de l'hôtel de ville. Exceptionnellement, si vous désirez obtenir un reçu, veuillez communiquer avec nous par téléphone
- Pour ceux qui tiennent absolument à payer en argent, svp téléphonez à l'hôtel de ville avant de vous déplacer pour convenir d'une méthode sécuritaire avec notre personnel

Les loisirs et la culture : ouvert ou fermé ?

- Suivant les recommandations du gouvernement, certaines activités de loisirs extérieures seront bientôt accessibles, notamment le terrain de tennis, qui sera également ouvert à partir du 20 mai. Pour y avoir accès, vous devez obtenir une clé, au coût de 50 \$ (30 \$ pour la location de la clé et 20 \$ de dépôt), en vous présentant à l'hôtel de ville.

En terminant, nous vous remercions de continuer de suivre les recommandations du gouvernement afin de vous protéger ainsi que nos employés !